



Conseil Municipal du 9 novembre 2015
Convoqué le 02 novembre 2015

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER - Jessica TANCA – Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK - Christian VITU - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mmes Hélène OWCZARCZAK - Marie-Bernadette POULAIN - Mirtille STIEVENARD – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE - Mmes Aude-Claire DUBAR – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF - Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE - M. Jean-Michel REMY.
Excusés : MM. Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine jusque 18h30) – Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) – MM. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) - Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mme Renée HARY (proc. à M. Chantreau).

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Farid FETTACHE** assure les fonctions de secrétaire de séance.
L'assemblée accepte à l'unanimité.

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire : « Le procès-verbal de la précédente réunion appelle-t-il de votre part des observations, suggestions ou précisions ? »

Monsieur Meurdesoif : « Comme d'habitude je me permets d'intervenir avant l'approbation du procès-verbal, simplement pour faire un droit de suite. La fois dernière je vous avais interrogé sur la légitimité de la désaffectation du local collectif résidentiel pour l'attribuer à la Médiathèque. Je sais que vous vous êtes interrogé justement sur cette question, donc je pense que vous pourriez éventuellement nous donner les réponses que nous attendions. Et puis j'ai lu également, j'ai revu, dans le procès-verbal, que vous vous étiez engagé auprès de Madame Moroge à lui répondre concernant l'abonnement à « l'écu d'aujourd'hui » et je crois qu'elle n'a toujours pas eu de réponse. A part ces deux remarques, il n'y a pas d'autres observations concernant le procès-verbal. »

Monsieur le Maire : « J'ai demandé à la comptabilité après vérification du tableau des abonnements de me faire une proposition de réponse écrite à Madame Moroge qu'elle aura sans tarder. Le début de votre question était ?... »

Monsieur Meurdesoif : « Je m'étais interrogé sur la légitimité, à savoir que les habitants paient des charges sur leur loyer, et dans ces charges figurent évidemment l'entretien des espaces verts, changement des ampoules etc., et il me semblait qu'il y avait également une participation qui correspondait à l'usage collectif du LCR, et je ne sais pas si vous vous êtes interrogé sur cette charge-là ? »

Monsieur le Maire : « J'ai écrit à Norvège pour signaler que le LCR devenait un lieu recevant du public à titre permanent, à savoir un bâtiment culturel en l'occurrence la médiathèque, et que par conséquent il fallait retirer les charges que les riverains seraient ou étaient ou sont amenés à régler pour le fonctionnement de ce local qui devient essentiellement en gestion communale. Je n'ai pas eu de réponse mais je les ai invités bien sûr à l'inauguration samedi et peut-être qu'entre deux coupes, ils m'apporteront une réponse orale, en attendant une réponse écrite que je ne manquerai pas de vous communiquer. D'autres intervenants, d'autres observations ou précisions sur le procès-verbal ?

De mon côté, je tenais à préciser que la subvention de **5 000€** que vous aviez votée à l'unanimité pour la venue de miss France à l'occasion du gala Elégance, n'a pas été versée pour la simple raison que, comme vous le savez, malgré la présence de cinq cents spectateurs à ce beau gala, Miss France n'est pas venue. Je pense qu'il y a eu une erreur ou un manque d'information de la part des organisateurs locaux, en ce sens qu'il m'a été expliqué que, quelle que

soit la personne, qu'elle soit du Nord ou d'ailleurs, Miss France *Intuitu personæ* est retenue deux ans à l'avance pour des galas dans les villes de France et d'ailleurs, et qu'en aucun cas il n'était prévu depuis deux ans qu'elle ne vienne à Aniche à la date du gala. Donc bien évidemment, comme elle n'est pas venue, nous n'avons pas versé la subvention. Elle servira à d'autres bonnes œuvres dont on parlera tout à l'heure ou plus tard. »

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

II - QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

A. SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE VALENCIENNES PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Monsieur le Maire : « Comme vous le savez la responsable de la comptabilité est partie en retraite, tout au moins elle liquide son compte épargne-temps et ses congés jusqu'à la fin de l'année, et la responsable des Ressources Humaines a demandé et obtenu le poste de Directrice du CCAS, en remplacement de la précédente directrice, qui fait valoir également ses droits à la retraite au 1^{er} janvier je crois. Nous avons donc cherché à remplacer ces cadres, aussi bien à la comptabilité qu'aux ressources humaines, et devant la difficulté de trouver deux personnes avec des profils différents, on a demandé un coup de main au Centre de Gestion des personnels communaux dont nous faisons partie, et pour lequel nous cotisons, afin de publier sur la bourse de l'emploi, qui circule dans toutes les communes du département du Nord, le profil de poste. Nous avons eu quatre candidatures de Cadre A grade « Attaché » aussi bien compétents en Ressources Humaines qu'en Comptabilité, et même en prime on a eu des compétences en informatique. Je suis parti sur le recrutement d'un cadre A gestionnaire des moyens, les moyens humains (Ressources Humaines), les moyens financiers (Comptabilité), et les moyens informatiques. Après audition, prise de renseignements et réflexions, avec la Directrice Générale des Services, et accessoirement avec les élus concernés, par rapport à leur délégation, nous avons opté pour un cadre A, qui est en surnombre en Mairie de Valenciennes, qui a les conditions statutaires requises et les compétences en matière de comptabilité, informatique et ressources humaines. Ce cadre A étant en surnombre en mairie de Valenciennes, il sera mis à disposition pour trois mois, de la ville d'Aniche. Si bien que, indépendamment du fait de pouvoir juger des compétences et de l'adaptabilité de cette personne, femme âgée de quarante-neuf ans et habitant Onnaing, et en surnombre de la mairie de Valenciennes, nous avons une garantie de trois mois avant que cette personne réintègre pour la forme la mairie de Valenciennes et demande sa mutation chez nous pour une affectation définitive. Ça veut dire que le risque qu'on encourt toujours quand on recrute un fonctionnaire, et notamment au niveau d'un cadre A, est mesuré et même minoré dans la mesure où il y a une mise à disposition de trois mois qui ne nous engage que de façon minorée d'une part, et d'autre part nous avons l'avantage de trouver un cadre qui est disponible tout de suite et qui pourrait démarrer le 12 novembre si le Conseil Municipal de ce soir veut bien m'autoriser à signer cette convention de mise à disposition avec le maire de Valenciennes, et après que la commission paritaire de la mairie de Valenciennes du personnel ait donné son quitus à cette mise à disposition pour trois mois. Ce cadre pourrait donc être disponible et opérationnel de par ses compétences et son expérience assez vite, et si je dis « assez vite », c'est parce qu'au niveau des finances, il y a bien évidemment la préparation, l'élaboration, du débat d'orientations budgétaires et du budget. Avoir un cadre comptabilité au mois de mars après le vote du budget ça ne nous intéresse pas, par contre l'avoir assez vite pour nous aider à réfléchir et orienter nos décisions en matière budgétaire peut être intéressant. »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il souhaite procéder au recrutement d'un agent de la Ville de Valenciennes pour exercer les fonctions de Responsable des services Finances et Ressources Humaines par la voie de la mise à disposition.

Il propose de conclure une convention de mise à disposition pour la période du 12 novembre 2015 et ce jusqu'au 13 février 2016 inclus. Elle concerne un agent de la Ville de Valenciennes titulaire du grade d'Attaché principal. Conformément à l'article 2 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, les termes de la convention précisent les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, les modalités de remboursement de sa rémunération, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.

Monsieur le Maire précise que la convention de mise à disposition sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire de la ville de Valenciennes et que l'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé. Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle l'autorise :

- à signer la convention de mise à disposition à la Ville d'Aniche d'un fonctionnaire territorial de la Ville de Valenciennes, pour la période allant du 12 novembre 2015 au 13 février 2016 inclus.
- à octroyer à cet agent, un complément indemnitaire, conformément à la délibération du 17 juin 2011 relative au régime indemnitaire des attachés territoriaux, sous forme d'une prime de fonction tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. L'attribution décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des observations ou précisions sur cette mécanique particulière que les territoriaux connaissent bien, peut-être moins les élus, notamment les nouveaux élus, je suis à votre disposition pour y répondre. Je vous remercie la délibération est donc approuvée à l'unanimité et nous accueillerons le 12 novembre Madame Christine Daras qui nous vient de la mairie de Valenciennes pour une période de trois mois d'essai. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

2. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire : « Tout simplement, une employée du Centre Communal d'Action Sociale, dont j'assume la présidence, après un arrêt maladie de huit mois, a demandé à changer de service, pourquoi pas à la ville où il y a quand même une multitude, un panel de services administratifs et techniques différents. Donc cette personne a intégré le secrétariat général à sa reprise en juillet. C'est plus facile puisque je suis à la fois Maire et Président du CCAS. On l'a mise à disposition de la ville jusqu'au 31 décembre, il s'avère que, en accord avec la directrice générale des services, cette personne amène une plus-value et un renfort au sein du secrétariat général. Nous l'intégrerons au 1^{er} janvier au sein de l'organigramme des services municipaux. Cela veut dire qu'il faut créer le poste qui n'existait pas, pour l'intégrer, et de façon concomitante au niveau du CCAS, on supprimera bien évidemment le poste que cet agent occupait. Ce fonctionnaire percevra le complément indemnitaire, conformément à la délibération du 17 juin 2011, dont j'ai fait référence tout à l'heure, qui fixait les attributions suivant les grades et fonctions aux agents, comme c'était le cas pour l'attaché tout à l'heure. Un arrêté individuel officialisera cette nomination au sein des services municipaux, à la date de prise de fonction au 1^{er} janvier, et donc la fin de mise à disposition du CCAS vis-à-vis de la ville. Voilà deux mouvements de personnels. Est-ce que sur cette création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, il y a des précisions ou observations que vous souhaiteriez obtenir ? »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que la pyramide des âges de la ville d'Aniche entraîne le départ à la retraite d'un grand nombre d'agents, il est nécessaire de recruter du personnel pour assurer la continuité du fonctionnement de ces services. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012, article 64111.

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	EFFET
INDICE BRUT	340	341	342	343	347	348	351	356	364	380	400	01/01/2015
INDICE MAJORE	321	322	323	324	325	326	328	332	338	350	363	01/01/2015
MINI (18 a 8m)	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m		01/02/2014
MAXI (22 a)	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

B. SERVICE URBANISME

1. DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 10 RUE GAMBETTA PAR MAISONS ET CITÉS - AUTORISATION PRÉALABLE

Monsieur le Maire : « Sur le fond : quand un immeuble appartient à une société HLM et notamment si à l'époque, la ville avait garanti l'emprunt lors de l'achat, lorsque sa démolition est envisagée, il faut l'autorisation non pas du Maire, mais du Conseil Municipal : ce n'est pas le Maire qui garantit l'emprunt mais le Conseil Municipal, qui a dû le faire à une époque. Cet immeuble, situé 10 rue Gambetta, en face de l'école Basuyaux, à côté de la maison du docteur Delporte, a été abandonné, squatté, plus ou moins vandalisé. Au moment de sa remise en état par le propriétaire Maisons et Cités, ils se sont aperçus qu'il était gangréné par un champignon dénommé la Mérule. Pour ce qui concerne la Mérule il n'y a pas de solution, sauf à démolir, sinon on risque de gangréner le quartier. Donc, Maisons et Cités après expertise, et après m'avoir informé, sollicite du Conseil Municipal, en date du 20 octobre, l'accord préalable pour la démolition de cet immeuble qui devrait intervenir après votre décision, dans la mesure où elle est favorable, pendant les vacances de fin d'année, de façon à ne pas apporter de nuisances à la vie de l'école Basuyaux, qui est tout près parce qu'il y aura de fait une restriction de circulation, un barriérage de sécurité et une prévention vis-à-vis des riverains. Je vous avoue que la démolition de cet immeuble libèrera 557m² de terrain nu, qui présente une situation géographique intéressante en cœur de ville, en face de Basuyaux, près de Montessori, du centre médico-social. Un endroit où peut-être on est en manque de places de stationnement, de parking, et suivant l'avis de la commission urbanisme et avec votre accord ultérieur, je serai vigilant et attentif à une proposition éventuelle que Maisons et cités pourrait faire, de vendre ce terrain, en fonction des conditions du marché immobilier, et notamment de l'estimation des domaines. Je sollicite donc ce soir votre accord pour la démolition de cet immeuble, infecté par la Mérule, je le répète, et éventuellement je reviendrai devant vous si d'aventure une proposition de vente par Maisons et Cités nous était faite. Elle sera étudiée, et nous verrons comment nous pourrions financer ce terrain et ce qu'on pourrait y faire. Je sollicite votre accord préalable, pour la démolition dudit immeuble, avec en toile de fond, les possibilités ultérieures que je viens d'évoquer. Avez-vous des questions ? »

Monsieur Sarpaux : « La démolition de cet immeuble, parfait. Mais il y a juste en appui, en mitoyenneté, les maisons situées 2 rue Domisse et 8 rue Gambetta. Est-ce que Maisons et Cités va garantir le soutènement de ces maisons ? »

Monsieur le Maire : « Oui. Ils sont obligés de consolider les propriétés voisines, les pignons, d'en faire étanchéité. Comme la ville, Monsieur Sarpaux et vous êtes du quartier vous le savez bien, va le faire pour le pignon de l'immeuble qui collait au logement situé 95 boulevard Drion dans le cadre des travaux de VRD à l'école Quévy. Il y a d'ailleurs eu une réunion avec les techniciens la semaine dernière sur place, pour étudier l'étanchéité et le rhabillage de ce pignon qui est désormais à nu puisqu'il n'y a plus de maison adossée. »

Monsieur Chantreau : « Simplement pour faire remarquer Monsieur le Maire qu'il y a eu une commission urbanisme et qu'on ne nous a pas donné l'information mais je pense que cette demande est arrivée entre temps. Je voulais poser la question sur le devenir de ce terrain mais je pense qu'on en reparlera en commission urbanisme et travaux. »

Monsieur le Maire : « Je vous accorde Monsieur Chantreau que vous avez lu, comme moi, que le courrier est arrivé trop tard, ou après cette commission, le 20 octobre, mais j'ai déjà anticipé sur les futures commissions et Conseils

Municipaux. Là on sera dans les clous et dans les délais pour la proposition éventuelle de vente de ce terrain à la ville. D'autres questions ? »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Maisons et Cités 167 rue des Foulons 59501 Douai cedex, a décidé de démolir l'immeuble inoccupé situé 10 rue Gambetta à Aniche qui ne peut être réhabilité pour des raisons sanitaires.



Par courrier du 20 octobre 2015, Maisons et Cités a sollicité l'accord préalable de la Ville.

En effet, Monsieur le Maire précise, que le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit à son article L.443-15-1 qu' « un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ne peut être démolé sans l'accord préalable du représentant de l'Etat dans le département, de la commune d'implantation et des garants des prêts ».

Il sollicite donc du Conseil Municipal qu'il se prononce sur un accord préalable pour la démolition dudit immeuble.

Monsieur le Maire : « Notre secrétariat informera très vite par mail ou téléphone Maisons et Cités de la décision unanime du Conseil Municipal, de façon à ce que, pour le 18 décembre, jour de vacances de fin d'année, l'entreprise de démolition puisse être sollicitée et associée au protocole de démolition, et également les services municipaux par rapport aux restrictions de circulation, voire déviations et informations du voisinage. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirille STIEVENARD – Viviane LUPART (proc. à M. Debève) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

2. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AE 545p – 584p – 587p – RUE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION.

Monsieur le Maire : « Je laisse à Marie Bonnafil le soin de vous expliquer la finalisation de ce long feuilleton. »

Madame Bonnafil : « Je vais faire juste un bref rappel de ce dossier FDAN, Fonds D'Aménagement du Nord. Le FDAN est un dossier monté depuis environ un an, suite à l'arrivée du BHNS qui, comme vous le savez, encore une fois, a transformé le cœur de ville. Cela nous oblige à faire des aménagements, notamment au niveau du secteur « distri », des abords de l'Eglise, de la courée Patoux, et là nous nous concentrons sur l'aménagement du secteur « distri », et ce que Monsieur le Maire propose en délibération, c'est tout simplement le rachat d'une partie de la propriété des époux Sturbois, qui est en fait l'espace vert entre le parking rue du Bicentenaire et le secteur « distri », qui a fait l'objet de démolition il y a maintenant plus d'un an. Ce rachat est une véritable opportunité, puisqu'il va nous permettre de concrétiser un aménagement, en termes de stationnement, qui compensera notamment la perte des places de parking au niveau de la place Jaurès. Je vais maintenant vous donner lecture de la délibération. Ces points-là ont été vus en commission d'urbanisme, je peux revenir dessus et rajouter quelques détails si vous le souhaitez. »

donne une continuité, une cohésion, et ça nous donnera surtout une belle esplanade pour domicilier définitivement, et le marché, et la foire à manèges. Y a-t-il d'autres observations sur l'achat de cette parcelle ? »

Arrivée de Monsieur BARTOSZEK à 18h30.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

3. RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES PAR LE DÉPARTEMENT DU NORD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Nord a décidé de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département, classement qui date de 2001-2002.

Il concerne toutes les routes dont le trafic est supérieur à 4750 véhicules/jour.

Dans le cadre de cette révision et avant la formalisation de l'arrêté préfectoral prescrivant le classement, une consultation des communes est réalisée du 20 octobre 2015 au 20 janvier 2016.

Il existe 5 catégories de classement sonore d'infrastructures de transports selon le niveau de bruit relevé, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Le classement a pour but d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toutes les constructions nouvelles édifiées dans les secteurs concernés.

La commune d'Aniche est concernée au niveau des routes départementales 47, 645 et 943. Le classement proposé est identique au classement initial, il n'est pas amené à évoluer dans le cadre de la révision :

Classement en catégorie 4 :

- RD 47 (rues Fendali, Barbusse, Patoux)
- RD 943 (Boulevards Paul-Vaillant Couturier, Drion)

Classement en catégorie 3 :

- RD 645 (rues des Frères Fâche, Delforge, du Général Delestraint)

Il est précisé qu'après la consultation, le préfet, par arrêté, publie le nouveau classement sonore du département. Les informations du classement sonore doivent être reportées par la commune dans les annexes informatives du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal qu'il se prononce sur un avis concernant cette révision du classement.

Monsieur le Maire : « Etant entendu que si vous adoptez ce classement en catégorie 3 et 4 de nos voies structurantes, bien évidemment on intégrera ces données dans la finalisation du PLU, c'est-à-dire que les permis de construire ou les déclarations de travaux sur les immeubles bâtis qui sont dans ces secteurs Fendali, Patoux, Barbusse, Vaillant Couturier, Drion, Fâche, Delforge, Delestraint, devront intégrer les normes d'isolation en ce qui concerne les façades, donc le long de ces routes classées et reconnues bruyantes. Le service urbanisme et la Directrice Générale des Services transmettront la délibération dès qu'elle sera approuvée en ce sens, de façon à ce que ces données soient intégrées dans le PLU. Y a-t-il des précisions, observations, sur cette proposition de délibération ? »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

4. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU FDAN – VOLET AMÉNAGEMENT LOCAL – SECTION CADRE DE VIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Monsieur le Maire : « Marie Bonnafil en parlant haut et fort voudra bien présenter cette délibération dont on a déjà parlé au titre de l'inscription, c'est-à-dire le programme, de la mission, au bureau d'études pour nous aider à réfléchir, et elle va vous expliquer maintenant de quoi il s'agit. »

Madame Bonnafil : « Comme tout à l'heure je vais faire une aparté avant de lire la délibération. Comme vous l'avez entendu dans le nom du Fonds d'Aménagement, c'est un Fonds, et qui dit Fonds dit « demande de subventions » et les travaux que nous allons engager pour le FDAN ont un certain coût. Un coût même plutôt élevé mais ils sont encore une fois nécessaires avec l'arrivée du BHNS mais aussi pour la pérennité de notre ville. Donc quand vous êtes confrontés à ce type d'opération de fonds, vous devez faire une demande de subvention, même si celle-ci pour l'instant me semble compromise car vous savez comme moi que les caisses ne sont pas forcément remplies en ce moment. Néanmoins, si nous ne faisons pas de demande de subvention il est sûr et certain que nous n'en n'aurons aucune. Donc nous devons faire cette demande, qui doit être actée par une délibération de Conseil Municipal. Je ne rentrerai pas tout de suite dans les détails du pourcentage qui nous est alloué vis-à-vis des travaux, par contre je pourrai le faire une prochaine fois, et je pense même monsieur le Maire qu'il sera nécessaire pour le prochain Conseil Municipal que je vous fasse une véritable présentation de ces projets FDAN, des dates de commencement de travaux car ces projets devraient être concrétisés rapidement. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de restructuration du centre-ville a fait l'objet d'une étude menée dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) et financée à hauteur de 80% par le Conseil Général. Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement formé de l'agence Canopée et du cabinet Ingéo de manière à permettre la mise en œuvre des préconisations d'aménagement qui ressortent des conclusions de l'étude.

Les enjeux de l'opération globale sont les suivants :

- Obligation de délocaliser le marché hebdomadaire le vendredi matin sur la place Fogt avec mise aux normes européennes et espace dédié au stationnement le reste du temps – Traitement des rues Fogt, des 3 sœurs Fogt.
- Requalification de l'espace « Distri Chauffage » (ancienne friche commerciale) en aire de stationnement.
- Optimisation du stationnement situé sur le parking rue du Bicentenaire et formalisation de quais bus pour la desserte des collégiens.
- Relocalisation des terminus Bus pour les lignes régulières du Conseil Général (Arc en Ciel)
- Création et/ou formalisation de poches de stationnement rue Patoux
- Traitement du pourtour de l'église et de la rue Wambrouck du fait de l'obligation d'une desserte à créer pour les livraisons des commerces et les transports de fonds et de la modification du sens de circulation contrainte par l'arrivée du BHNS
- Traitement d'une partie de la place Domisse et de la rue Jaurès du fait de la modification du sens de circulation contrainte par l'arrivée du BHNS et le mauvais état général de la voirie.

Le montant du projet global HT est évalué à **2 941 870 €**.

Considérant les conclusions de l'étude préalable menée par le cabinet Aline Le Cœur,

Considérant que les projets sont de nature « à contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces publics non bâtis : aménagement de places et abords de bâtiments publics, traitement paysager des entrées de communes, des rues, aménagement des espaces verts.... »,

Considérant l'inscription du projet au Plan d'Actions du Contrat de Territoire 2013/2019,

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- Qu'elle approuve les projets
- Qu'elle l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord à hauteur de 35% du montant H.T des travaux plafonnés à 600 000 euros H.T, soit la somme maximale de 210 000 euros, au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, section amélioration du Cadre de Vie.
- Qu'elle l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Monsieur le Maire : « Etant entendu qu'en ce qui concerne la demande de subvention, comme l'a dit Marie, c'est très aléatoire puisque les caisses du Département sont vides ; néanmoins si nous ne déposons pas de demande de subvention auprès du Département, cela pourrait nous priver d'avoir un prêt à taux préférentiel. Est-ce qu'il y a des questions, précisions, observations sur cette présentation ? »

Monsieur Meurdesoif : « Je voulais simplement faire remarquer que contrairement à ce qui a été dit en réunion de commission d'urbanisme, les enjeux sont bien précisés pour le FDAN, il est bien indiqué « Obligation de délocaliser le marché hebdomadaire sur la place Fogt, avec mise aux normes européennes et espace dédié au stationnement le reste du temps ». Donc la transformation du projet FDAN sur la place Fogt avec du stationnement, une partie arborée y compris des jeux pour enfants, ne correspond pas à l'opération pour laquelle au départ le projet FDAN avait été déposé. Bien sûr on me dira que les discussions ont évolué et que maintenant c'est acté, certes, mais

simplement je voulais faire remarquer qu'à l'origine lorsque le dossier a été déposé, clairement, il était précisé que sur la place Fogt devait se situer le marché. »

Madame Bonnafil : « Alors Michel pour te répondre tu fais bien de dire à l'origine puisque à l'origine, le dossier que vous aviez déposé n'était pas franchement abouti, et que, encore une fois, comme tu l'as dit aussi ; c'est quelque chose qui évolue, nous en avons parlé plusieurs fois en commission d'urbanisme. On a exposé encore une fois lors de la dernière réunion le projet dans son entièreté, au fur et à mesure que celui-ci évoluait. Bon puisqu'apparemment je n'aurai pas l'attention de Madame Morage, je vais quand même essayer de continuer pour les autres membres qui m'écoutent. Je redis, le projet que vous aviez déposé, était un projet de votre majorité, nous avons été élus, nous avons donc revu le dossier et élaboré un nouveau projet, avec une autre image. Voilà. Je ne vais pas en rajouter. »

Monsieur le Maire : « On enregistre l'observation de Monsieur Meurdesoif au procès-verbal. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debeve) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stievenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

C. SERVICE COMMUNICATION

1. SITE INTERNET DE LA VILLE - ADHÉSION À L'ASSOCIATION « RÉSEAU DE VILLES ET VILLAGES NUMÉRIQUES ».

Monsieur le Maire : « La parole est à Christian Vitu. »

Monsieur Vitu : « Comme vous le savez le réseau internet de la ville d'Aniche est quand même assez vieillissant, il existe depuis 2006, il est à remettre au goût du jour. Nous avons eu des propositions de l'ancien prestataire « Emile Web » et nous avons aussi rencontré les gens de « Réseau de Villes et Villages Numériques » qui eux nous proposent une cotisation- c'est une association type Loi 1901 qui a pour objet de favoriser le développement des Technologies et de l'Information, et de la Communication- pour la refonte du site internet, la maintenance de celui-ci, qui ne nous coûtera rien parce que ce que l'on paye effectivement c'est la dématérialisation des marchés publics, la dématérialisation des actes, une plateforme collaborative (c'est un peu l'agenda, la messagerie etc.) et toutes les évolutions qui vont suivre. On s'est aperçu que le site de la ville était également tributaire de deux prestataires, deux fournisseurs, pour ce qui concerne le domaine. Nous allons donc en profiter pour regrouper les deux domaines chez OVH qui est un des meilleurs dans la spécialité. »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat qui lie la collectivité à la société 357 DEGREES WEST relatif à l'hébergement et la gestion du site internet de la ville arrive à échéance le 15 mars 2016 et ne sera pas reconduit. L'intérêt pour une commune de disposer d'un site internet n'est plus à démontrer. Néanmoins, il se doit d'offrir les meilleurs services et informations aux administrés.

A cet effet, l'association « le Réseau de Villes et Villages Numériques » qui a pour objet de favoriser le développement des Technologies de l'Information et de la Communication en mutualisant les moyens techniques dans un souci d'économie, propose à la commune une adhésion.

Cette adhésion permettra à la Ville de disposer d'une refonte graphique de son site, d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics, dont les caractéristiques sont conformes à la législation en vigueur, ainsi que d'un outil de gestion de contenu libre, riche en fonctionnalités et évolutif.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **1 000 €**.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'adhérer au Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN) et de signer l'ensemble des actes nécessaires à cette adhésion.

Monsieur le Maire : « Merci Christian. Autrement dit, en adhérant à l'association « Réseau de villes et villages numériques de France », nous bénéficions de la Plateforme, de la refonte graphique, et de la dématérialisation de nos marchés publics, en étant simplement adhérent, alors qu'il y a d'autres formules où l'on paye en tant que prestataire, et ça nous coûte moins cher. Questions, précisions sur cette adhésion de la ville au réseau RVVN ? »

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

D. SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « ENFANCE-JEUNESSE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

Monsieur le Maire : « La parole est à Carole Carpentier sur deux questions qui touchent le renouvellement du contrat et la convention au titre de l'intercommunalité du Relais Assistantes Maternelles. »

Madame Carpentier : « Merci monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de renouveler et de signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour la période 2015-2018. Le C.E.J. est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service. Le C.E.J. reconduit les actions suivantes : RAM intercommunal, structure multi accueil, accueil de loisirs municipal 3 ans, accueil de loisirs 3/5 ans associatif, accueil de loisirs 11/13 ans, espace-jeunes, accueil 11/17 ans, coordination enfance-jeunesse, LAEP, ludothèque.

Madame Carpentier : « Je voulais rajouter que dans le cadre du CEJ, ici sur Aniche, trois directeurs d'école ont mis en place des créneaux avec la Ludothèque, qui se déplace dans ces trois écoles. Malheureusement, la quatrième école n'a pas encore adhéré à ce projet pour l'instant, j'espère qu'elle nous rejoindra... Autre point important, c'est que les plus grands des enfants accueillis à la structure Multi-Accueil, rencontrent régulièrement des personnes âgées à l'EHPAD de Montigny en Ostrevent, ce qui permet de travailler l'intergénérationnel. Ce sont deux beaux projets qui se sont faits dans le cadre du CEJ, et je remercie les directeurs d'avoir mis en place des créneaux, mais aussi l'équipe de la structure Multi-Accueil, dans cette thématique de travailler l'échange entre les plus anciens et les plus petits. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a sur ces explications de Carole Carpentier des précisions, observations ? »

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité, et nous aurons le plaisir avec la représentante de la CAF de procéder au renouvellement et la prolongation du contrat enfance jeunesse. La CAF amène beaucoup d'argent et apprécie ce que nos fonctionnaires et élus attachés à la commission de Carole peuvent faire vivre ce contrat enfance jeunesse. »

2. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL – CONVENTION ENTRE LES COMMUNES PARTENAIRES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

Dans le cadre du renouvellement du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal pour la période 2016-2019, il y a lieu de formaliser le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et les communes partenaires par l'intermédiaire de conventions (Aniche – Emerchicourt – Monchecourt).

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer les différentes conventions avec les communes partenaires et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme

E. SERVICE FINANCIER

1. AVENANT N°3 AU LOT N°5 DU CONTRAT D'ASSURANCES - RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire : « Je vais laisser à Jean-Claude Denis le soin de vous présenter une rafale de questions liées à nos finances. Comme je vous le disais tout à l'heure en préambule, l'arrivée prochaine d'un cadre nous aiderait à aborder nos prévisions budgétaires, que la commission finances bien-sûr étudiera et validera, on a commencé par les recettes, et Jean Claude va vous expliquer le mécanisme des recettes et des tarifs, mais aussi les derniers ou avant-derniers virements de crédit de l'année civile et budgétaire. »

Monsieur Denis : « Il s'agit de la couverture assurance pris par la collectivité pour assurer les risques statutaires du personnel communal. Un marché de quatre ans a été lancé en 2012, la dernière année de déroulera en 2016, et courant 2016, il faudra lancer une nouvelle consultation. Les cotisations de ces contrats sont estimées par la compagnie d'assurance, suivant la sinistralité du personnel concerné, et suivant leurs statistiques, et tous les ans ces cotisations sont revalorisées, réétudiées, par la caisse d'assurance, avec la réalité de la sinistralité. Pour cette année 2016, la SMACL a sollicité une augmentation du taux de cotisation pour le passer de 1,40%, qui était le taux actuel, à 2,10% de la masse salariale bien-sûr. Ce qui fait sur l'année 2016 une augmentation de **16 000€**. Cela est dû à la forte sinistralité de nos personnels qui je vous le rappelle, ont un taux d'absentéisme pour maladie, accident du travail... bien supérieur à la moyenne des communes de même importance dans le Département. Pourquoi ? Je ne sais pas, c'est comme ça. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 mars 2012 un appel d'offres concernant les contrats d'assurances de la collectivité a été lancé.

Par délibération du 26 octobre 2012 le Conseil Municipal a attribué le lot n° 5 « risques statutaires » suivant avis de la commission d'appel d'offres à la compagnie SMACL ASSURANCES.

Par courrier en date du 30 septembre 2015, la compagnie SMACL ASSURANCES a transmis un avenant n° 3 fixant le taux de cotisation, compte tenu de la sinistralité, à 2,10% au lieu de 1,40% à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant proposé par la compagnie d'assurance.

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas grand-chose à dire sauf à relever un taux d'absentéisme pour maladie qui est important. Les gens ne font pas exprès : est-ce que c'est lié au vieillissement des agents ou à la pénibilité dans certaines tâches et missions ? Le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène Sécurité devront se pencher sur les problèmes de risques, d'ergonomie, de consignes de sécurité sur les lieux de travail. Les assureurs qui veulent prendre le risque de couverture statutaire, ça ne court pas les rues. Mais cela ne concerne pas que la ville d'Aniche, chez mes collègues Maires, c'est un peu la même chose. Ça s'impose à nous de devoir, au 1^{er} janvier, avoir une augmentation substantielle comme l'a signifié l'adjoint aux finances. Il nous appartient de maintenir ou d'affaiblir ce taux de sinistralité par les mesures que le CHSCT et le CTP ne manqueront pas d'étudier après les journées de formation, la mise en place, et le fonctionnement de cette institution au service des gens au travail prochainement. Est-ce qu'il y a des questions, observations ? »

Monsieur Denis : « Une précision Monsieur le Maire, sur ce lot « risques statutaires », la SMACL était la seule compagnie à avoir répondu. »

Monsieur Meurdesoif : « Comme vous l'aviez souligné monsieur le Maire, il s'agit là de couvrir les arrêts maladie, c'est-à-dire que la mairie se fait rembourser les absences. Vous avez raison de souligner que ça mériterait un examen au CHSCT, notamment pour la mise en place de mesures visant à la prévention des risques psycho-sociaux, qui, malheureusement, sont en pleine croissance. Vous savez que dans une vie antérieure, j'ai été Vice-Président du Centre de Gestion, chargé des questions de santé en particulier, et que j'ai mis en place à l'époque, toute une série de dispositifs pour la prévention de ces risques. Evidemment, ça veut toujours dire quelque chose. Il y a toujours quelque chose qui se cache derrière ce qui n'est pas dit, et c'est bien au CTP et CHSCT, d'y réfléchir, pour tenter de trouver des solutions pour améliorer ce qu'on pourrait appeler « le bien-être au travail », puisque c'est

de cela qu'il s'agit en définitive. Mais sachez que notre groupe vous accompagnera dans cette démarche, bien qu'encore une fois, je le dis, je le répète, les rapports entre le personnel et le Maire soient strictement personnels, vous avez bien voulu nous accueillir dans le CHSCT et le CTP, et nous vous en remercions. »

Monsieur le Maire : « D'autres questions, observations ? »

Monsieur Chantreau : « Effectivement ce sont des contrats pour quatre ans, ils doivent donc être négociés en 2016, est-ce que vous allez passer par un courtier pour préparer les consultations et les analyses, avant de faire le choix du ou des prestataire(s) en commission d'appel d'offres ? Parce que c'est vrai, il faut reconnaître qu'il n'est pas du tout facile d'analyser de tels contrats. »

Monsieur le Maire : « Oui nous allons le faire bien sûr. Merci. Autres questions ? »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

2. VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Denis : « Il s'agit là des avant-derniers voire des derniers virements de crédits de l'année. »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Une somme de **9 500 € au compte 21318/9059/324** (travaux de protection anti-pigeons église)

Monsieur Denis : « Suite à l'intervention de Monsieur Meurdesoif, on n'a pas pu mettre en route une prestation gratuite par... non il n'y a pas que lui je plaisante... Un devis nous a été fourni de **13 000€** environ par une société destinée à remplacer les filets du clocher de l'Eglise par des grilles inoxydables. Pour effectuer tous ces travaux, un virement de crédit est nécessaire à hauteur de **9 500€** sur cet article-là. »

- Une somme de **560 € au compte 2188/9068/413** (lignes d'eau pour la piscine)
En provenance du compte 020/01 (dépenses imprévues)
- Une somme de **120 000 € au compte 2111/822** (acquisition terrain époux Sturbois Rue du Bicentenaire de la révolution - parcelles AE n° 545p, 584p et 587p)
- Une somme de **8 500 € au compte 21318/9066/025** (travaux bâtiment SAP)

Monsieur Denis : « On avait fait de sacrés beaux travaux pour l'autre société de pétanque (la SPA), on fait de même pour la Société Anichoise de Pétanque, pour que les utilisateurs soient mieux installés. Une somme de **8 500€** permettra le remplacement des fenêtres et d'autres travaux d'entretien du bâtiment. »

- Une somme de **1 500 € au compte 21312/9114/810** (travaux école Quévy)
- Une somme de **18 000 € au compte 21318/9002/321** (travaux aménagement médiathèque)

Monsieur Denis : « Pour des travaux d'électricité, d'installation d'informatique, et de wifi.

En provenance du compte 21318/9024/422 (travaux bâtiment Léo Lagrange)

Monsieur le Maire : « Je précise que pour le crédit qui abonde les travaux d'aménagement de la médiathèque, sert à régler des entreprises, notamment pour les courants faible-tension, concernant la salle dédiée à l'informatique, et au wifi, dans ce bâtiment. Le reste des travaux, c'est-à-dire les peintures intérieures, extérieures, ont été faits en régie pendant près de deux mois par nos agents techniques communaux. On a donc réduit au maximum la dépense et on a surtout valorisé ce que nos ouvriers sont capables de faire dans la mesure où ils ont la spécificité pour le faire, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne l'électricité puisqu'on n'a plus d'électriciens. Voilà sur ces mouvements de crédits, y a-t-il des questions ? »

Monsieur Chantreau : « Merci monsieur le Maire. Effectivement nous avons vu ces virements en commission finances. J'ai deux points à aborder, le premier concerne l'école Quévy, nous nous sommes aperçus que l'ancien

logement de fonction (95 bd Drion) avait été démoli, alors que dans le projet initial il était conservé. Il aurait peut-être permis de maintenir une présence humaine, ou un concierge, et quelque part c'était aussi une source de revenus financiers par les loyers. Ensuite, on s'aperçoit qu'à la bibliothèque il y a un virement de crédit de **18 000€**, je rappelle quand même que pour le transfert de la bibliothèque, on est arrivés à **97 000€** de virements de crédit. En plus, ce sont des travaux qui sont effectués dans un bâtiment qui ne nous appartient pas. Enfin, on s'aperçoit que cette somme vient des **140 000€** du bâtiment Léo Lagrange (ex Shopi). C'est donc une somme qui est prélevée sur les **1 000 000€** qui étaient prévus pour SHOPI. Il apparaît donc que cette somme de 1 million d'euros serve de tirelire, du fait que l'on ponctionne dessus au fur et à mesure. Une dernière remarque Monsieur Denis, concernant les travaux de protection anti pigeons, vous dites « monsieur Meurdesoif ... » mais non ! C'est parce que l'on n'a pas autorisé une entreprise privée à installer ses antennes. Une entreprise commerciale ! C'est un bâtiment public culturel quand même.»

Monsieur le Maire : « Sur la démolition du logement de fonction qui, effectivement, au départ des réflexions, n'avait pas été prévu, nous avons estimé d'une part que de remettre un concierge ou mettre un concierge, puisqu'avant il n'y en avait pas, ne relevait pas d'une mission de sécurité et d'utilité primordiale, là où on a des concierges ça n'empêche pas les cambriolages. Preuve étant, j'étais dimanche dernier aux Navarres, à 50m de notre concierge à Léo Lagrange, où on a vandalisé nos terrains, notre parc, on a pénétré dans le jardin des riverains de notre concierge, pour y faire sauver les lapins et les décapiter, faire sauver les pigeons reproducteurs, qui coûtent cher m'a-t-on expliqué, et puis voler **1 200€** de caisses à outils, matériels de jardin chez les trois riverains qui sont à côté donc bon... La présence d'un concierge à côté, y compris lorsqu'il y a des dégradations, ou une effraction chez nous, ne dissuade pas. En plus s'agissant d'une femme seule, elle a raison de ne pas faire le fanfaron ou le Cow-boy, devant des délinquants qui sont malheureusement quelques fois prêts à tout, il n'y a qu'à regarder les faits divers que la presse ne manque pas de relater. Donc, laisser ce logement pour un concierge, il n'y avait pas l'utilité, maintenant il y a les alarmes, la vidéosurveillance qui peut également être préventive par rapport à d'éventuels dégradations ou cambriolages. D'autre part laisser cette maison toute seule, dans la mesure où la clôture, l'ancienne grille d'entrée, et la maison achetée par l'équipe précédente au coin de la rue Léo Lagrange, achat auquel je m'étais associé d'ailleurs sont démolis, ça aurait fait un peu verrue. Et quand vous parlez de domaine productif de revenus, je ne pense pas Monsieur Chantreau qu'il appartienne à la ville d'être propriétaire d'immeubles qu'elle loue, même si c'est productif de revenus, il y a quand même des frais d'entretien. Et je peux vous dire que lorsqu'on a fait expertiser cet immeuble, avant de le démolir pour avoir un devis, compte tenu de la présence d'amiante, de la vétusté, de la pièce principale où le carrelage était fendu au milieu, je l'ai visitée du temps où Madame Béguin l'habitait encore, il me semble qu'on n'a pas fait une mauvaise opération et je pense qu'aujourd'hui, cette nouvelle vision que l'on découvre et qui met en valeur cette casquette de la façade de la nouvelle école Quévy - même si j'ai fait partie des élus qui ont demandé une réflexion sur l'utilité ou pas de louer ou d'y mettre un concierge- je pense qu'aujourd'hui il ne faut pas regretter cette démolition de toute la façade, imaginez en plus que l'été prochain, si tout va bien (soyons prudents avec les finances du Département), on formalisera le rond-point au centre de cette patte d'oie entre les rues Verrier – Chantreau et le boulevard, on devrait avoir une entrée de ville et de quartier qui aura de la gueule, par rapport à la rénovation du Champ de la Nation, par rapport à l'élargissement de la rue Léo Lagrange, le dépôt minute, l'arrêt de bus, et puis cette belle vue sur l'école Quévy. C'est un choix que nous assumons, et que vous n'êtes pas obligés de partager, mais avoir démolit l'ensemble du bâti : clôture, portail, et les deux maisons de part et d'autre en partie latérale, pour mettre en valeur la façade de l'école, aujourd'hui on en voit le résultat. Je précise que je m'étais fait faire par l'architecte, une projection en 3D, avec les deux bâtiments et sans les bâtiments, je pense que je ne regrette pas, quand je vois aujourd'hui ce que ça donne. Voilà ce que je voulais répondre. »

Monsieur Denis : « Un domaine productif de revenus oui, mais quand on voit les charges qu'on a à côté d'assurance du bâtiment, d'entretien, etc., je ne sais pas si c'est une grosse perte, je crois plutôt qu'on fera des économies à l'avoir démoli. »

Monsieur le Maire : « Sur les antennes, le débat est clos, il y avait eu une délibération du Conseil Municipal, on ne vous a pas fait un coup fourré, et on ne s'est pas fait un coup fourré, les antennes ne seront pas installées à l'église et on a bien fait. L'assemblée a statué. Quand j'étais dans l'opposition, j'ai fait aussi des propositions qui ont été retenues, donc au moins ça prouve qu'on travaille sur des sujets d'intérêt général en bonne osmose. Si vous avez suivi le débat des antennes à l'Eglise Saint-Jacques à Douai, où le maire de Douai, l'adjoint à l'urbanisme, se sont fait retoquer au motif tout simplement que sur un édifice culturel, que ce soit une église catholique ou dédié à une

autre religion, on ne peut pas faire de travaux qui rapportent à des fins commerciales. Il y a eu jurisprudence et l'association des riverains de l'Eglise Saint-Jacques- mais la presse l'a largement relaté- a gagné son procès. Alors l'opérateur a rangé ses crayons et refermé ses dossiers, et il est en train de chercher une autre solution notamment sur les Navarres, par rapport aux pylônes d'éclairage du terrain de football, le terrain d'honneur, ou tout à côté sur le parking, je sais que ce sont des pistes que l'opérateur explore, mais je n'ai pas aujourd'hui de dossier finalisé, qui de toute façon, sera présenté à la commission ad hoc pour un avis, et éventuellement une décision, une délibération, du Conseil Municipal, puisque moi, contrairement à mon prédécesseur, j'ai porté le débat et recueilli l'avis du conseil municipal, ce que je n'étais pas obligé de faire, en vertu de la délégation qui m'est donnée et l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Mais je pense qu'il y a eu un débat très constructif, très intéressant, qui a abouti au fait qu'il n'y a pas d'antennes, dans, ou sur le clocher de l'Eglise. Ce qui veut dire, je rebondis, qu'avec l'installation d'antennes dans le clocher de l'église, l'opérateur s'était engagé à nous débarrasser des tonnes de fientes et à réparer l'escalier qui mène au dispositif des sonneries des cloches, ça veut dire qu'on a lancé une consultation, et qu'on va donner l'ordre de service dans les prochaines semaines, pour le faire faire par une entreprise, et ça coûtera **13000€**. **13000€** pour assainir, débarrasser, et on ne peut pas évacuer les tonnes de fientes de pigeons par l'intérieur ou par une goulotte, comme ça se fait dans certains immeubles, parce qu'il y a trop de distance et trop de pente, donc ça va se faire à la tyrolienne, saut par saut, bouleuse par bouleuse comme disait ma grand-mère, ça mettra un certain temps et ça coûte cher, voilà. D'autres questions sur ces virements de crédits ? Je peux considérer que nous sommes autorisés à réajuster en comptabilité les crédits ? Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR– M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

3. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET D'UNE OPTION NETTOYAGE À COMPTER DU 01/01/2016

Monsieur Denis : « D'une manière générale sans rentrer dans le détail (le détail vous l'avez sur les fiches), il a été programmé une augmentation de 1,5% par rapport aux tarifs de 2015 (même augmentation que l'année dernière). Sachant que l'inflation tournerait autour de 1%, suivant les estimations, c'est légèrement supérieur à cette inflation estimée. Les tarifs seraient donc, si vous en êtes d'accord, augmentés de 1,5 % et arrondis aux 0.05cts inférieurs ou supérieurs suivant les chiffres. Il y a la location de la salle Claudine Normand, de la salle Schmidt, de chaises et tables, et de la salle Multimédia et Cinéma, pour deux catégories de redevables si je puis dire : location des salles pour les personnes domiciliées à Aniche, avec un certain tarif, et location des salles aux personnes non domiciliées à Aniche, avec des tarifs différents. La commission des finances a émis un avis favorable à la majorité. »

Suivant l'avis de la commission des finances du 28/10/2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016.

1-location de salles aux personnes domiciliées à Aniche

DESIGNATION	TARIF 2015	TARIF 2016
SALLE DES FETES CLAUDINE NORMAND		
*Location pour vin d'honneur	208,00€	211,00€
Option nettoyage	70,00€	70,00€
*Location salle du haut pour vin d'honneur	103,00€	104,50€
Option nettoyage	20,00€	20,00€
*Manifestation à but lucratif	370,00€	375,50€
Option nettoyage	70,00€	70,00€
*Location pour organisation de repas familial :		
1 jour	370,50€	376,00€
2 jours	484,00€	491,00€
Option nettoyage	70,00€	70,00€

SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)		
<u>Salle N°1</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	218,00€	221,00€
2 jours	287,00€	291,00€
Option nettoyage	45,00€	45,00€
*Location pour un vin d'honneur	109,00€	110,50€
Option nettoyage	35,00€	35,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)		
<u>Salle complète</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	327,00€	332,00€
2 jours	396,00€	402,00€
Option nettoyage	65,00€	65,00€
*Location pour un vin d'honneur	218,00€	221,00€
Option nettoyage	50,00€	50,00€
LOCATION CHAISES ET TABLES		
*Location d'une table	9,30€	9,45€
*Location d'une chaise	1,20€	1,20€
SALLE MULTIMEDIA ET CINEMA		
*Salle multimédia pour vin d'honneur	207,00€	210,00€
Option nettoyage	55,00€	55,00€
*Salle multimédia	368,50€	374,00€
Option nettoyage	55,00€	55,00€
*Cinéma	618,00€	627,00€

2-Location de salles aux personnes non domiciliées à Aniche

DÉSIGNATION	TARIF 2015	TARIF 2016
SALLE DES FÊTES CLAUDINE NORMAND		
*Location pour vin d'honneur	367,50€	373,00€
Option nettoyage	70,00€	70,00€
*Location salle du haut pour vin d'honneur	186,00€	189,00€
Option nettoyage	20,00€	20,00€
*Manifestation à but lucratif	576,50€	585,00€
Option nettoyage	70,00€	70,00€
*Location pour organisation de repas familial :	576,50€	585,00€
1 jour	742,00€	753,00€
2 jours	70,00€	70,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)		
<u>Salle N°1</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	394,00€	400,00€
2 jours	510,00€	517,50€
Option nettoyage	45,00€	45,00€
*Location pour un vin d'honneur	186,00€	189,00€
Option nettoyage	35,00€	35,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)		
<u>Salle complète</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	580,00€	589,00€
2 jours	697,00€	707,00€
Option nettoyage	65,00€	65,00€
*Location pour un vin d'honneur	371,50€	377,00€
Option nettoyage	50,00€	50,00€
LOCATION CHAISES ET TABLES		
*Location d'une table	13,80€	14,00€
*Location d'une chaise	3,40€	3,45€

SALLE MULTIMEDIA ET CINEMA			
*Salle multimédia pour vin d'honneur		367,00€	372,00€
	Option nettoyage	55,00€	55,00€
*Salle multimédia		576,00€	584,50€
	Option nettoyage	55,00€	55,00€
*Cinéma		960,00€	974,00€

Monsieur Chantreau : « Effectivement comme Monsieur Denis l'adjoint aux finances l'a dit, ces tarifs ont été vus en commission finances, c'est vrai que l'inflation est estimée entre 0.90 et 1%. Une augmentation de 1 à 1.5% ne fait pas grande différence, mais nous nous sommes exprimés en commission et nous ne souhaitons pas augmenter de 1,5%, nous ne voulons pas dépasser l'inflation. Nous sommes donc contre l'augmentation de 1,5%. Nous souhaitons qu'elle soit de 1%, par principe. »

Monsieur Denis : « C'est effectivement une question de principe parce que ça ne fait pas des sommes énormes. Je vous propose de faire un vote bloqué sur toutes les augmentations. Y a-t-il des oppositions ? Sur le point 3 des oppositions ? »

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART (proc. à M. Debève) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

4. FIXATION DU COÛT DE LOCATION DE LA CANTINE LADRIÈRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 28/10/2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉSIGNATION	TARIF 2015	TARIF 2016
*Pour 1 jour	218,00€	221,00€
*Pour 2 jours	287,00€	291,00€
Option nettoyage	41,00€	41,00€

Monsieur Chantreau : « Concernant la délibération sur la restauration scolaire Maxime Quévy. Par rapport au document que nous avons eu en commission, ça fait une augmentation de 2.5% parce que le tarif de 2015 à vérifier était de 216€ et là on augmente à 221€. »

Monsieur Denis : « Si on ne s'est pas trompé dans les chiffres, on propose 1.5% passant de 218 à 221€. »

Monsieur Chantreau : « Il faut vérifier la grille par rapport à la grille que nous avons eue en commission finances. C'est indiqué 216€ tarif 2015. »

Monsieur Denis : « Après vérification on appliquera les 1.5% et si il y a une erreur on la corrigera. Je ferai un vote groupé pour le tout.»

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART (proc. à M. Debève) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

5. FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE SALLES POUR CONFÉRENCE, DÉBATS, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 28/10/2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif de location de salles pour conférence, débats etc... à 11,80€ de l'heure d'utilisation, à compter du 1^{er} janvier 2016. (pour mémoire, en 2015 le tarif était de 11,60€)

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène

OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

6. FIXATION DES TARIFS FUNERAIRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Suite à la réunion de la commission des finances du 28/10/2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs funéraires comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉSIGNATION	TARIF 2015	TARIF 2016
OCCUPATION DU CAVEAU MUNICIPAL		
-1 ^{ère} quinzaine	12,85€	13,00€
-2 ^{ème} quinzaine	23,00€	23,35€
-2 ^{ème} mois	57,50€	58,00€
-à partir du 3 ^{ème} mois	115,65€	117,35€
CONCESSIONS DE TERRAIN (au m²) y compris le carré confessionnel		
-concession cinquantenaire	199,65€	203,00€
-concession trentenaire	109,25€	111,00€
CONCESSION COLOMBARIUM		
-concession trentenaire	340,35€	345,45€
COLOMBARIUM		
-Acquisition d'une case pour 4 urnes	710,60€	721,25€
CONCESSION de TERRAIN pour CAVE URNE 1m²		
-Concession cinquantenaire	199,65€	202,60€
-concession trentenaire	109,25€	110,85€

Adopté à la majorité : **POUR** : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

7. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉES À LA PISCINE DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ANICHE ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 28/10/2015, Monsieur le Maire propose de fixer les droits d'entrées à la piscine des élèves des établissements scolaires d'Aniche et des communes extérieures au 1^{er} janvier 2016 comme suit :

DÉSIGNATION	TARIF 2015	TARIF 2016
Elèves du lycée professionnel Collège et SEGPA Théodore Monod-Collège et primaire Saint-Joseph - IME d'Emerchicourt - Ecoles primaires des communes extérieures - Collège des communes extérieures		
- Le Demi-Créneau jusqu'à 31 élèves maximum	71,00€	72,00€
- Le créneau au-delà de 31 élèves jusqu'à 62 élèves maximum	142,00€	144,00€

Adopté à la majorité : **POUR** : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

8. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉES À LA PISCINE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Suite à la réunion de la commission des finances du 28/10/2015, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les tarifs de fréquentation de la piscine à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

DESIGNATION	TARIF 2015	TARIF 2016
1 – Droits d'entrées à la piscine		
Entrées piscine enfant de 5 à 10 ans (gratuité pour les enfants jusqu'à 4 ans)	1,50€	1,55€
Carte d'abonnement 12 entrées enfant de 5 à 10 ans	15,00€	15,25€
Entrées piscine au-delà de 10 ans	2,90€	2,95€
Carte d'abonnement 12 entrées piscine (+10 ans)	29,00€	29,45€
Location de matériel	gratuit	gratuit
2-Droits d'entrées pour participation aux diverses Animations de la piscine		
Natation sportive carnet de 12 séances	30,00€	30,45€
Natation loisirs (gymnastique aquatique) carnet de 12 Séances	30,00€	30,45€
Natation (technique de nage) carnet de 12 séances	30,00€	30,45€
Carnet sauvetage 12 séances	30,00€	30,45€
Séance sauna	8,00€	8,10€

Monsieur Debève : « Pour les concessions, un tarif c'est bien, encore faut-il l'appliquer. D'après les renseignements obtenus auprès des services de l'Etat-civil, on ne fait plus payer le renouvellement des concessions trentenaires arrivées à échéance et cela depuis des années. Vu souvent la complexité de retrouver des descendants-ce qui fait un manque à gagner pour la ville- c'est donc un point à revoir. J'en ai parlé à Jean-Claude. »

Monsieur le Maire : « Il faut qu'on ait un débiteur connu. »

Monsieur Debève : « Voilà. Donc ça fait des années qu'on ne fait plus payer le renouvellement des concessions trentenaires. »

Monsieur le Maire : « Merci. Observation judicieuse. Alors sous les réserves édictées tout à l'heure par les deux représentants de l'opposition, est-ce que l'on peut considérer que l'on peut faire application de l'ensemble des tarifs qui vous a été proposé ? Je vous remercie. »

Adopté à la majorité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART (proc. à M. Debève) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

9. FIXATION DES DROITS DE MEDIATHEQUE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Monsieur Denis : « Etant donné la nouvelle structure créée, à compter de novembre, avec le transfert des locaux de l'ancienne bibliothèque dans le LCR, qui devient la Médiathèque ; étant donné la faiblesse des recettes : en 2014 nous avons encaissé pour les locations de livres à la bibliothèque **241€**, et au regard de la nouvelle structure que l'on crée, il est proposé d'assurer la gratuité des droits d'entrée aux clients, pour l'année 2016, avec délivrance d'une carte pour le suivi des prêts de livres et le retour. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des observations sur la gratuité à compter du 1^{er} janvier 2016, avec une carte d'adhérents, ce qui nous permet d'avoir le fichier et d'avoir un contrôle d'accès à la médiathèque. Pas d'observations ? Pas de questions ? Abstention ? Des votes contre ? Je vous remercie, les clients de la médiathèque auront donc la gratuité des droits d'entrée. »

Monsieur Meurdesolf : « Ce sont des usagers pas des clients. »

Monsieur le Maire propose sur avis unanime de la commission des finances qui s'est réunie le 28/10/2015 d'établir, pour la première année de fonctionnement de la médiathèque, la gratuité des droits d'entrées.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR–M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

10. LOCATION DE LA SALLE JAURÈS

Monsieur Denis : « Même principe, il est proposé une augmentation de 1,5% à une société pour deux réunions hebdomadaires au prix de **18,70€** la séance, passé à **19€** au 1^{er} janvier 2016. »

Monsieur le Maire : « Pas d'observations? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 04/12/2014, il avait été autorisé à fixer la location de la salle Jaurès à une société pour deux réunions hebdomadaires au prix de **18,70€** la séance, il propose sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 28/10/2015 de fixer la location à compter du 01/01/2016 à **19,00€** par séance.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER –Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR–M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

11. SUBVENTION AU SYNDICAT « SCARPE ESCAUT DES COMMERCANTS »

Monsieur Denis : « Ce syndicat Scarpe Escaut Commerçant assure la publicité et des actions promotionnelles pour dans le cadre du marché hebdomadaire. La municipalité avait, à l'époque, décidé d'appliquer une surcotisation des droits de place, et le revenu de cette surcotisation leur est reversé, pour assurer les actions de promotion : il s'agirait d'un montant de **1 500€** pour cette année. »

Monsieur le Maire : « Pour mémoire, il s'agit de ces opérations Saint-Nicolas, Pain d'épice, Soupes aux Potirons, etc. qui font la promotion des locaux, des produits frais et qui sont toujours fort appréciées des clients fidèles de notre marché hebdomadaire. Observations ? Questions ? »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 décembre 1989 il était prévu de mettre en place un budget publicitaire financé par une augmentation du tarif des droits de place du marché. Il propose d'accorder au syndicat « Scarpe- Escaut des Commerçants » le reversement de la sur cotisation d'un montant de **1 500€** pour la promotion du marché.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER –Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN –Jean-Claude DENIS –Xavier BARTOSZEK – Christian VITU– Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin)– Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR–M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS D'ANICHE (UCAA)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu du président de l'U.C.A.A (Union des Commerçants et Artisans d'Aniche) une demande de subvention exceptionnelle de **4 000€** afin de redynamiser le commerce local à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 28/10/2015, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de **4 000€** à l'U.C.A.A.

Monsieur Denis : « Les commerçants envisagent pour cette fin d'année, afin de relancer leur activité entre autres dans le centre-ville -étant donné les difficultés de circulation de stationnement etc. dues à ce sacré chantier du bus- de faire une opération assez spectaculaire, avec des lots très intéressants. Cela va coûter de l'argent, ils nous ont envoyé une estimation de leurs recettes et de leurs dépenses, et pour en partie combler le déficit de cette opération, ils nous demandent une subvention de **4000€**. La ville d'Aniche, qui veut voir revivre ses commerçants, est d'accord, si vous le décidez, pour les aider dans ce sens-là, et la subvention serait versée à hauteur de **4000€**. »

Monsieur le Maire : « Merci Jean-Claude. Je me permets une précision. *L'Union des Commerçants* souffre. Ils ont décidé de profiter des fêtes de fin d'année et du commencement de la fin - parce que ça ne sera malheureusement pas la fin- des travaux rue Barbusse pour faire parler d'eux et redynamiser, relancer, leur activité commerciale au moyen d'une quinzaine commerciale, qui se tiendrait au moment des fêtes, à partir du 18 décembre je crois, date à laquelle nous inaugurerons un marché de Noël à l'intérieur de la salle Coubertin. Quelques fois en décembre dans le Nord il neige, il fait froid, donc les marchés de Noël c'est beau dehors en Alsace, mais c'est quand même préférable, et plus confortable, de les voir dans des salles chauffées. Vous savez que l'antériorité du marché de Noël c'est l'association *Boule de neige*, ils ont démarré petit et ont grandi de plus en plus. Il y a donc un partenariat entre l'association *Boule de Neige* et *l'Union des Commerçants*, chacun se partageant et accueillant vingt stands, il y en aura donc quarante, dans la salle Coubertin, qui ne se feront pas concurrence, il ne s'agit pas qu'il y ait un marchand de bonbons côté *Boule de neige* et un même marchand côté *Union des Commerçants*, mais que ce soit complémentaire et surtout diversifié. Donc cette subvention à *l'Union des Commerçants* qui a envie de bouger, et qui bouge, malgré les difficultés, joindrait l'utile à l'agréable. L'utile c'est relancer et faire connaître, dynamiser, au travers d'actions promotionnelles et d'une tombola dotée d'une voiture et d'un scooter, je crois, en premiers lots, ça c'est l'utile ; et l'agréable, c'est que les commerçants animeront un carré brasserie à la salle Coubertin le vendredi et le samedi soir, donc au milieu des stands du marché de Noël, en faisant appel pour limiter les frais bien sûr, à des ressources locales et même voisines, puisque des clubs de danse de la commune, et même de la commune voisine d'Emerchicourt, prêteront gratuitement pour animer ce carré brasserie, le vendredi et le samedi soir. Il y aura également la participation du country, mais je ne vais pas anticiper sur l'organisation et le plateau qui serait offert puisque c'est encore en négociation, je pense que c'est une bonne chose. De tout temps, on a aimé que les subventions versées aux associations locales participent de l'animation qu'elles apportent dans la commune aux Anichois, et ce genre de prestations nouvelles devrait être apprécié. Nous ne pouvons que souhaiter un franc succès à cette quinzaine, à cette animation, et à ce marché de Noël, avec *l'Union des Commerçants*, la subvention de **4000€** étant notre manière d'apporter un soutien moral, technique, et financier, à cette association et à l'animation de fin d'année, qui sera originale, et une première à Aniche. Je pense que les commerçants le méritent bien. Je précise que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et le Syndicat Mixte des Transports, apporteront également leur concours, pour ne pas dire leur obole, à cette fin d'année, et à cette quinzaine commerciale, compte tenu des misères, et ça n'est pas peu dire, le mot n'est pas assez fort, que le SMTD et les travaux ont pu faire vis-à-vis de nos commerçants locaux. Je voulais apporter ces précisions : l'utile, l'agréable, le Marché de Noël, l'animation de soirée, carré brasserie dont on reparlera... **4000€**, je pense que c'est de l'argent bien placé, en espérant un franc succès et des retombées commerciales pour nos commerçants. Des questions, observations ? »

Monsieur Sarpaux : « Merci Monsieur le Maire. Moi je voudrais voter contre cette subvention, comme j'ai voté contre la subvention pour *Elégance*, apparemment j'ai eu le nez creux. Je ne suis pas d'accord pour cette subvention, si vous voulez que je m'en explique je peux m'en expliquer dès que l'assemblée sera prête. »

Monsieur le Maire : « L'explication de vote elle peut, je dirais même elle DOIT être faite en public. Ou vous votez contre sans mot dire ce qui est tout à fait votre droit, ou vous expliquez pourquoi vous votez contre, ce qui est aussi votre droit, moi je n'ai pas de gêne, c'est comme vous le voulez, mais si vous êtes pour le dire, je préfère que ce soit dit publiquement, que tout le monde entende et connaisse votre point de vue, ce qui est tout à fait logique. »

Monsieur Sarpaux : « Si vous ne le savez pas, vous allez le savoir. D'une façon comme d'une autre, ça m'étonnerait que vous ne le sauriez pas, toujours est-il qu'il va y avoir un raboutage de onze milliards au niveau des collectivités locales, c'est certainement pas Hollande qui décide ça c'est Bruxelles, il faut qu'on revienne avec un déficit du PIB en dessous de 3%. Vous avez connaissance de ça, et vous avez connaissance aussi que Jean-René Lecerf nous a dit que les caisses du département étaient vides et que le Département était débiteur de quelque chose comme **99 millions**. Alors sachez messieurs, qu'il va falloir faire une politique de père de famille, et qu'il faut, et je pense que Monsieur le Maire va le faire, inviter les présidents et leur trésorier de TOUS les clubs et associations à ne plus venir

frapper à la porte du Maire, parce que le Maire est gentil, il accepte des subventions, des rajouts de subventions, il faut que ça s'arrête, et même il faut que les subventions l'année prochaine descendent de façon substantielle, parce que la Mairie ne pourra pas subventionner tout ça. Il faut que les présidents et les trésoriers se débrouillent, même si on leur offre les salles, il faut qu'ils se débrouillent pour être autonomes au niveau financier. Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Sarpaux. Bon vous anticipez un petit peu sur le débat d'orientations budgétaires où on évoquera le niveau et les conditions des subventions à allouer. »

Monsieur Sarpaux : « Mais je pense que si on en parle au mois de novembre, ce n'est pas être visionnaire d'en parler, c'est pour qu'éventuellement, ce soit déjà dans l'oreille des gens qui sont concernés, et qu'ils soient prêts, à faire en sorte que l'année prochaine, ils soient autonomes au niveau de leur club. Parce qu'à la limite c'est nécessaire pour l'instant. »

Monsieur le Maire : « Je pense que les élus qui font partie de la commission finances ont entendu votre message, et que les élus qui font partie d'associations, quelle que soit leur fonction, ont entendu également, et on reparlera de tout ça au moment des orientations budgétaires. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, observations, questions ? »

Madame Tanca : « Je me permets juste de rebondir sur ce que tu dis Norbert. Alors effectivement il y a des économies à faire, mais je pense que ce n'est pas pour une manifestation qui reste exceptionnelle, c'est bien marqué, c'est une subvention exceptionnelle pour « redynamiser la ville d'Aniche » on en a bien besoin, c'est les festivités de Noël, et je pense qu'il y a des économies à faire ailleurs mais pas là. C'est tout. »

Monsieur le Maire : « D'autres interventions ? »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour les commerçants, et pour l'animation qu'ils vont apporter, et pour laquelle je vous invite à participer, mais on en reparlera. La délibération est donc approuvée. »

Adopté à la majorité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART (proc. à M. Debève) – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) – M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.
CONTRE : 1 : Norbert SARPAUX.

13. AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION TRANSFÉRABLE POUR L'ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA MISE EN PLACE DU RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Monsieur Denis : « C'est une question technique dans la mesure où on achète un bien qui va à l'investissement, il faut l'amortir sur une certaine durée, décidée par le Conseil Municipal, et lorsqu'une subvention est versée pour financer ce bien, il y a lieu de procéder à une opération d'amortissement de cette même subvention, dans le sens contraire, si je puis dire, pour atténuer la charge. C'est un jeu d'écriture, mais il faut délibérer pour en décider. »

Monsieur le Maire : « Pas d'observations sur cette proposition d'amortissement ? »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a perçu de la Préfecture du Nord une subvention de **850,00 euros** pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mise en place du référendum d'initiative partagée. Dans la pratique de la M14, les subventions reçues pour des biens amortissables doivent faire l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement ; le montant de cette reprise est égal soit au montant de la dotation à l'amortissement de l'immobilisation acquise, soit au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement. L'amortissement de ce bien se faisant sur 1 an, il propose d'amortir la subvention concernée sur la même durée que le bien acquis.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART

14. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N° 763 DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous êtes d'accord pour un vote bloqué sur les admissions en non-valeur ? Oui ? »

Monsieur Denis : « Le principe de l'admission en non-valeur ce sont des titres de recettes qui sont émis par la collectivité à l'encontre de redevables, pour des prestations diverses, et lorsque les sommes ne sont pas payées, le trésorier fait ce qu'il doit pour entreprendre les poursuites, mais lorsque les sommes sont d'un montant très faible, sachant que les frais de poursuites seraient supérieurs à la recette, les poursuites ne sont pas faites en dessous de ce seuil-là, c'est pourquoi régulièrement, en fin d'année, le comptable nous envoie une liste de titres de faibles montants, pour lesquels les poursuites simples sans frais ont été faites, et donc demande l'admission en non-valeur, ce qui va provoquer une dépense par la collectivité du même montant. Il s'agirait d'un montant de **51€** pour la première, **67,30€** pour la deuxième, **6,03€** pour la troisième, **5€** pour la quatrième, **12,92€** pour la cinquième, et de **12,16€** pour la sixième. »

Monsieur le Maire : « Observations ? Oui monsieur Meurdesoif. »

Monsieur Meurdesoif : « Oui simplement pour rappeler que sous l'ancien régime, nous étions accoutumés à présenter ce genre de délibérations, et vous ne manquez jamais, Monsieur le Maire, de mettre en avant des arguments qui contenaient de la contumélie à notre égard, en nous disant « comment vous faites mais comment vous faites ? ». Je vois que vous êtes confrontés aux mêmes difficultés, mais nous vous accompagnerons dans cette démarche bien entendu. »

Monsieur le Maire : « Merci, il n'y a pas le choix mais vous avez en partie raison : quand vous proposiez des admissions en non-valeur, c'étaient des sommes autres que **6,03€**, **5€** ou **2,16€**. On pourrait ressortir les propositions, mais c'était quand même subséquent. »

Madame Moroge : « Oui mais en fait vous avez séparé des sommes puisque la Structure Multi Accueil, on la retrouve quand même trois fois donc trois fois **12€** ça fait **36€**. »

Monsieur le Maire : « Merci ! »

Monsieur Denis : « Mais ce ne sont pas les mêmes redevables aussi... On ne peut pas cumuler différents redevables ! C'est une admission en non-valeur montant par montant, personne par personne ! »

Monsieur Fleurquin : « Est-ce que c'est trois fois la même personne ? »

Madame Carpentier : « Non. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette n° 763 de l'exercice 2012 il avait été réclamé à un administré la somme de **51,00€** pour l'acquisition d'une concession cimetièrè trentènaire. Après avis de poursuites effectuè par le comptable du trésor et relances d'huissier restés sans effet, il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de **51,00€**. La dépense sera imputée au compte 6541/026 (pertes sur créances irrécouvrables)

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ - Mmes Carole CARPENTIER - Jessica TANCA - Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN - Jean-Claude DENIS - Xavier BARTOSZEK - Christian VITU - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE - Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) - Mme Aude-Claire DUBAR - M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) - Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) - Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF - Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE - M. Laurent HELBECQUE - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE - M. Jean-Michel REMY.

15. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N° 973 DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette n° 973 de l'exercice 2012, il avait été réclamé à une administrée la somme de **67,30€** pour la participation aux accueils de loisirs. Après avis de poursuite sans effet effectuè par le comptable du trésor, il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de **67,30€**. La dépense sera imputée au compte 6541/421

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ - Mmes Carole CARPENTIER - Jessica TANCA - Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN - Jean-Claude DENIS - Xavier BARTOSZEK - Christian VITU - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE - Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard) - M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) - Mme Aude-Claire DUBAR - M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) - Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) - Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF - Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE - M. Laurent HELBECQUE - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE - M. Jean-Michel REMY.

16. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N° 85 DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette n° 85 de l'exercice 2014, il avait été réclamé à un administré la somme de **6,03€** pour la participation de sa fille à la structure multi-accueil. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de **6,03€**. La dépense sera imputée au compte 6541/64

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

17. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N° 245 DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette n° 245 de l'exercice 2015, il avait été réclamé à une administrée la somme de **5,00€** pour le remboursement des frais médicaux avancés en classes de neige. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de **5,00€**. La dépense sera imputée au compte 6541/255

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

18. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°56 DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette n° 56 de l'exercice 2015, il avait été réclamé à une administrée la somme de **12,92€** pour la participation de son enfant à la structure multi-accueil. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de **12,92€**. La dépense sera imputée au compte 6541/64

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

19. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°57 DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette n° 57 de l'exercice 2015, il avait été réclamé à un administré la somme de **12,16€** pour la participation de son fils à la structure multi-accueil. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de **12,16€**. La dépense sera imputée au compte 6541/64.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN (proc. à M. Fleurquin) – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART (proc. à M. Debève) - Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à Mme Stiévenard)- M. Dominique HERVET (proc. à M. Vitu) – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU (proc. à M. Denis) – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 17 septembre 2015 : Décision de renouveler pour une période d'un an à compter du 1^{er} décembre 2015 le bail de location concernant l'immeuble situé 1, rue Natiez à Madame Nicole DELVINCOURT moyennant un loyer de **272,21 €**.

Le 30 septembre 2015 : Décision de signer un avenant n°1 au contrat initial « Vérification des équipements sportifs ». Le montant de l'avenant s'élève à moins de **32,25 HT** et fait passer le montant du contrat initial à **554,70 € TTC**.

Le 30 septembre 2015 : Décision de passer une nouvelle convention avec la Société A.F.A.C. pour la gestion des animaux-errants 24h/24h. Cette convention est signée à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018. La convention proposée représente pour la commune une participation aux frais occasionnés par le fonctionnement du refuge fourrière d'un prix unitaire par habitant de **0,738 € TTC** sur la base de la population globale des communes établie par le dernier recensement INSEE. Elle sera réglée par un versement unique avant le 15 avril de chaque année.

Le 30 septembre 2015 : Décision de confier la maintenance du site internet de la Ville d'Aniche à la société 357 DEGREES WEST pour un semestre du 15 septembre 2015 au 15 mars 2016. Le montant du contrat s'élève à **390 € HT**.

Le 5 octobre 2015 : Décision d'encaisser un chèque transmis par la Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de **1 537,62€** en règlement de la réparation du sinistre « dommages électriques » à la salle Claudine Normand.

Le 9 octobre 2015 : Décision de s'associer avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et d'accueillir autour d'un projet sur la culture japonaise, 3 membres de l'association Kinako pour un atelier de découverte de l'origami les 24,31 octobre et 7 novembre 2015 après-midi.

Le 12 octobre 2015 : Au vu de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché de salage des voies communales, cours d'écoles, parkings et places pour la saison hivernale 2015/2016, à la Société SOTRAVER à compter du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016.

VOIRIES – Salage par température > à – 2 °	VOIRIES – Salage par température < à – 2 °
Intervention de jour : 1207,49 euros TTC Intervention de nuit ou week-end : 1207,49 euros TTC	Intervention de jour : 1437,49 euros TTC Intervention de nuit ou week-end : 1437,49 euros TTC
COURS D'ÉCOLES ET PLACES – Salage par température > à -2 °	COURS D'ÉCOLES ET PLACES – Salage par température < à -2 °
Intervention de jour : 300,47 € TTC Intervention de nuit ou week-end : 300,47 € TTC	Intervention de jour : 448,29 € TTC Intervention de nuit ou week-end : 448,29 € TTC

Le 21 octobre 2015 : Décision de signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord la convention d'accueil et de partenariat concernant la mise à disposition d'un créneau d'entraînement à la piscine municipale pour le Centre d'Intervention et de Secours de Somain.

Le 21 octobre 2015 : Décision de signer avec la Plateforme Santé du Douaisis représentée par Mme Grévin, la convention concernant l'occupation de la salle des sports François-Wartel pour un groupe de cette institution.

Le 27 octobre 2015 : Au regard du dépôt de plainte en date du 30 septembre 2015 pour outrages à magistrat, décision d'autoriser Maître Bruno BUFQUIN, avocat à Douai, à représenter la Commune devant la cour d'appel de Douai.

Le 28 octobre 2015 : Décision d'organiser un ciné-concert le dimanche 22 novembre 2015, d'associer la commune à l'Agence de Développement Régional du Cinéma autour du programme « les pionniers du cinéma » et de retenir la proposition faite par « les Métarythmes de l'Air » à Charleroi. Le montant de la prestation est fixé à **1 350€ TTC**.

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions, précisions ? Monsieur Meurdesoif ? »

Monsieur Meurdesoif : « Oui peut-être une erreur concernant le 27 octobre, l'avant-dernière décision : vous parlez de la Cour d'Appel bien entendu c'était le Tribunal d'Instance... »

Monsieur le Maire : « Vous savez qu'à l'occasion d'un incendie à la cité des Marronniers, j'ai été amené à intervenir, et je me suis fait agresser, outrage, injures, et menaces physiques sans blessures. Ce que vous conviendrez, Monsieur Meurdesoif, que si le métier de Maire est passionnant, il n'a pas à être dangereux et on n'a pas à être irrespectueux vis à vis de la fonction, et même de la personne que nous représentons. J'ai donc été amené, en vertu de l'assurance payée par la Commune, qui couvre les élus, dans l'exercice de leur mission et de leur fonction, à obtenir le concours d'un avocat. J'étais au tribunal jeudi après-midi, et l'individu qui m'a agressé, insulté, injurié, a été condamné à un préjudice moral de **800€** me concernant, qui sera confirmé sur proposition du Ministère public, lors d'une audience du 19 novembre, qui fixera également le préjudice moral, les dommages et intérêts, subis par

mon fils dans l'incendie volontaire de sa maison, mais aussi le préjudice subi par Norévie, le propriétaire. Cet individu, pour l'incendie volontaire acte criminel, a été condamné à vingt-quatre mois de prison dont dix-huit mois avec sursis. Il effectuera donc six mois, un suivi pour l'alcoologie, un suivi psychologique, une formation pour trouver un emploi, et, en tant que Maire et en tant que père de cet enfant qui a subi cet incendie, et qui en est quand même frustré comme vous l'imaginez, ce qui m'a paru important, dans les conclusions du tribunal, c'est que cet individu est tenu de quitter la commune, lorsqu'il aura terminé sa peine. Je pense que ça va marquer les consciences et les esprits. Toute personne qui effectuera de tels actes de délinquance grave, sera susceptible d'être expulsée ou expédiée, et je pense que c'est bien, c'est normal, et il faut absolument que cette commune et la société soient éradiquées de ces gens qui, se réfugiant derrière la dépression ou l'alcoolisme et leur inconscience, effectuent des actes aussi graves. J'ai été amené à recourir aux services d'un avocat douaisien, parce que l'assurance qui est à Paris devait envoyer un avocat qui est de Paris, mais les avocats étaient en grève jusqu'au 3. Il fallait aller très vite, pour rencontrer l'avocat, avant l'audience du 6, et qu'il puisse préparer sa défense, c'est-à-dire ma défense et mes intérêts en tant que Maire. Donc, l'assurance a permis de désigner un avocat douaisien pour représenter la défense de mes intérêts et du préjudice subi. Pour les autres décisions, elles concernent des avenants, des conventions liées à des spectacles, des remboursements de sinistres par la police d'assurance, du service départemental d'incendie pour les créneaux d'entraînements à la piscine, voilà. J'en ai terminé avec l'ordre du jour qui vous a été transmis, y a-t-il des questions ? Oui Madame Moroge ? »

Madame Moroge : « Ce n'était pas sur les actes même, mais sur le mot « Cour d'Appel ». Est-ce qu'il s'agit bien de la Cour d'Appel ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit du Tribunal Correctionnel de Douai, je vais faire corriger l'acte. »

Monsieur Denis : « Dans le cadre des questions diverses je voudrais souligner à nouveau l'exaspération de tous les anichois vis-à-vis des travaux qui sont faits dans cette ville. Je sais bien que des travaux de cette importance exigent de la durée, des routes barrées, des déviations etc. mais là ça commence à faire beaucoup. Beaucoup de gens nous reprochent à nous, municipalité, de ne rien faire ; beaucoup de gens n'arrivent plus à stationner facilement avec la moitié de la rue Barbusse barrée, on a des difficultés à arriver dans le centre-ville, et quelques-uns et de plus en plus malheureusement, vont faire leurs courses ailleurs. Je voudrais vous demander ce qu'on peut faire parce que là ça commence à faire beaucoup, beaucoup d'ennuis, et j'espère que lorsque tout ça sera fini, on pourra dire « ça valait le coup ! ».

Monsieur le Maire : « Merci Jean-Claude. La presse avec objectivité et efficacité a relaté les faits, c'est-à-dire l'arrêt des chantiers par Eiffage depuis quinze jours sur la partie basse de la rue Barbusse. Au travers de mon intervention au comité syndical du Syndicat des Transports mercredi dernier, appuyée par une interview que j'ai donné le lendemain, que la presse a également relatée. De quoi s'agit-il ? L'entreprise Eiffage lassée d'un conflit technique et financier avec le Syndicat des Transports, donneur d'ordres des travaux, a décidé, n'étant pas payée, d'arrêter le chantier, ce qui est tout à fait dommageable, comme l'a dit Jean-Claude Denis, pour les commerçants et pour les Anichois d'une part. Que se passe-t-il ? En ouvrant la chaussée sur une profondeur de 2m50, pour reconstituer le fond de chaussée et la chaussée et cette fameuse plateforme béton destinée à recevoir le BHNS, l'entreprise s'est aperçue que sous les tuyaux d'eaux usées, diamètre 1m70, donc ça n'est pas rien, et d'eaux pluviales, sur une longueur de 100m, à peu près, 93 je crois, le remblai s'effondrait, il était réduit à une poussière parce qu'en 1983, quand le SIRSA avait organisé les travaux, et posé ce remblai par l'intermédiaire de l'entreprise SADE, on avait mis en remblai des scories de centrale, alors qu'il eut fallu mettre un matériau auto compactant : béton maigre, silex ou schistes de gros calibre, qui est auto compactant, et qui a une durée beaucoup plus longue que des suies de centrale. Moralité il a fallu creuser à 4m, et on se retrouve avec des tuyaux qui tiennent sur 100m linéaires, et tuyaux qui sont en charge, parce qu'il y a des eaux usées, et quand il pleut, il y a également de l'eau de pluie qui coule dans ces tuyaux. Donc solution, pour refaire le remblai sous les tuyaux, il faut enlever les tuyaux, installer une station d'assainissement provisoire, avec une station de pompage, pour envoyer à la pyramide en bout de réseau, avec une filtration, avec une maintenance, bon et puis on prend deux mois et demi, parce qu'il faut commander les tuyaux : vous savez qu'en France il n'y a plus de stocks on fabrique quand on commande, et tout ça a retardé de deux mois et demi le chantier, ce qui est quand même inadmissible et grave. On aurait voulu que la rue Barbusse soit rendue à la circulation et au stationnement au 15 décembre comme c'était prévu, malheureusement on en est loin, avec tous ces avatars et j'espère que c'est le dernier, mais il y en a tellement eu avant qu'on ne les compte plus. J'ai vu le président du Syndicat des Transports, je suis intervenu haut et fort auprès de mes collègues du

Comité Syndical parce que pour eux la solution était simple : une facture de **550 000€**, que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, héritière du SIRSA et gestionnaire des eaux usées, ne voulait pas payer en disant « c'est du remblai c'est pas des tuyaux nous c'est les tuyaux ! », on s'est retourné vers la ville en disant « pour les eaux pluviales c'est une gestion ville donc la ville n'a qu'à payer avec Cœur d'Ostrevent ». J'ai dit, comme Cœur d'Ostrevent, « c'est des tuyaux ! Les tuyaux sont bons, le remblai ce n'est pas mon problème ! » Donc arrêt, discussions quasiment tous les jours : avocats, techniciens, chefs de projets, bureaux de contrôle... Différentes solutions sont avancées. Celle dont j'attends la validation, j'espère au cours d'une réunion de crise demain matin, en mairie, c'est de faire une reconstitution du remblai, en laissant les tuyaux et en injectant, en rechargeant de manière légère avec une fondation de chaussée qui ne supporterait pas non pas une plateforme béton sur 80cm, mais une chaussée en macadam parce qu'il ne manque pas de secteur à Douai où le BHNS en site partagé, -comme les véhicules automobiles et tout véhicule à moteur ou sans moteur- roule sur des chaussées en macadam. Alors évidemment l'entreprise, si on lui demande de faire des travaux qui vont coûter moins cher, elle rogne à sa marge et puis ça râle. Il est clair que j'ai annoncé haut et clair, et je le confirme devant la presse, devant les élus et le public, qu'on ne paiera pas les **550 000€** sur le scénario qui a été étudié par Eiffage. J'ai demandé, et le Président m'a confirmé au téléphone vendredi, qu'il faisait travailler ses services et les services d'Eiffage, sur ce scénario : une fondation normale pour supporter une chaussée normale, en macadam, qui peut supporter un bus normal, même s'il est articulé. Voilà où on en est aujourd'hui, étant entendu qu'en deuxième demande que j'ai formulée c'est que, quelle que soit la date de reprise, l'avancement de ce chantier, je demande que pour les fêtes de fin d'année une chaussée provisoire soit organisée par l'entreprise et le Syndicat des Transports, pour permettre une circulation à double sens sur cette partie de la rue Barbusse qui est complètement fermée à toute circulation, jusque y compris la Caisse d'Épargne, qui a une activité commerciale extrêmement réduite, puisque les véhicules transports de fonds, qui alimentent le distributeur automatique de billets, ne peuvent pas accéder. Donc il n'y a plus de sous à la Caisse d'Épargne, ce qui est quand même un comble pour un établissement financier. Je ne vous parle pas de l'accès à la pharmacie de Madame Coupé rue Barbusse, je ne vous parle pas des départs d'urgence d'un médecin du cabinet médical rue Henri Laine qui doit partir un vendredi, qui plus est jour de marché, où c'est encore plus la pagaille, et qui doit se faire escorter par la Police pour traverser le marché, pour intervenir en urgence chez un malade, sur la partie Est de la commune,... Ça n'est vraiment pas rigolo, pas du tout, et je continuerai à défendre ma position qui est une reprise des travaux dès que possible, une réalisation des travaux à moindre coût et pris en charge par le Syndicat des Transports, et je demande, et ce sera ma conclusion, sauf si vous aviez d'autres questions, et je demande un traitement égalitaire : la ville d'Aniche, du temps de la municipalité précédente, comme depuis que nous sommes aux affaires, a payé, rubis sur l'ongle, sa cotisation au Syndicat des Transports, c'est-à-dire **258 000€** par an, je ne vois pas pourquoi, parce qu'il y a un problème, on ne nous aiderait pas. Il y a eu des MILLIONS d'euros que le syndicat des transports a payés pour des communes au titre des comptes de tiers... On a fait des travaux pour le compte des communes de Douai, de Dechy, de Sin le Noble, de Guesnain, peut-être Lewarde, je n'en ai pas eu la certitude, et on n'a rien réclamé à ces communes parce qu'il y a eu un souci, administrativement ce n'était pas possible, donc ces communes ont eu cadeau de plusieurs millions de travaux qu'elles n'ont pas eu à rembourser et que le SMTD leur a fait, donc je ne vois pas pourquoi sur **550 000€** avec une proposition que j'ai faite ou même certainement moins, le SMTD ne prendrait pas en charge. Là-dessus je peux vous le dire, qu'on ne lâchera pas, je ne lâcherai pas, je ne sais pas comment ça va se terminer mais demain il y aura une réunion de crise importante et une décision que j'attends avec inquiétude, mais aussi sérénité, parce que la coupe est pleine ! Parce qu'on est en bout de réseau, on cumule toutes les gamelles possibles et imaginables : techniques, quand ce ne sont pas les eaux usées, ce sont les eaux pluviales, quand ce ne sont pas des trous dans la chaussée, quand ce ne sont pas des effondrements et j'en passe et des meilleures, et ce que nos prédécesseurs ont peut-être eu également à régler avant notre élection, certainement que ça n'a pas été simple... L'héritage est là, il faut l'assumer, mais on n'est pas obligés d'avaloir les couleuvres, d'ailleurs ça devient des serpents ou des boas, ce ne sont plus des couleuvres... Voilà ce que je voulais dire sur cette position ferme sur laquelle on ne transigera pas. Si vous avez des conseils, ou des questions à poser, je suis à disposition, c'est un dossier que je connais bien et il faut défendre les intérêts des finances communales mais aussi des Anichois et des commerçants. »

Monsieur Meurdesoif : « Oui je ne vais pas intervenir sur le débat, simplement je me REJOUIS qu'il y ait des conseils municipaux, pour que l'adjoint aux finances puisse discuter avec le Maire sur des questions assez importantes, sans doute que vous ne vous voyez jamais, à moins que ce soit comme à la télévision, lorsqu'un député désigné par le groupe décide d'interroger sur une question importante le ministre concerné, enfin, nous avons eu les renseignements que vous vouliez nous donner nous vous en remercions ! »

Monsieur le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? »

Monsieur Denis : « Je suis bien d'accord pour qu'on ne paye pas ces **550 000€**, c'était bien une question financière, mais il ne s'agirait pas non plus que le SMTD fasse les travaux aux rabais tout ça parce que c'est la fin du chantier, parce que les budgets sont bouclés et non pas extensibles. Faire du macadam à la place du béton, moi je ne serais pas trop d'accord... Si tout le réseau a eu du béton, je ne vois pas pourquoi à Aniche sur 100m il n'y aurait pas de béton. Et ça n'est pas à nous de payer. »

Monsieur le Maire : « Merci, je pense que tout a été dit. Je vais lever la séance en remerciant les élus de leur participation et le public de sa précieuse attention et de sa fidélité à nos débats, et n'oubliez pas les signatures avant de quitter la séance, je vous remercie bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.